Delivering meaningful growth

Le 15 septembre 2025 – Après 17h45
Information réglementée

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 8 septembre 2025 au 12 septembre 2025 (inclus)
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 8 septembre 2025 au 12 septembre 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL

- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 7 novembre 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 73.865 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
08/09/2025	1.963	75,70	75,50	75,90	148.601	CEUX
08/09/2025	1.900	75,77	75,65	75,90	143.967	TQEX
08/09/2025	5.766	75,71	75,50	75,90	436.528	XBRU
09/09/2025	2.947	75,88	75,70	76,05	223.627	CEUX
09/09/2025	758	75,98	75,75	76,05	57.590	TQEX
09/09/2025	6.877	75,92	75,70	76,25	522.111	XBRU
10/09/2025	5.301	75,86	75,45	76,25	402.134	CEUX
10/09/2025	1.914	75,84	75,55	76,25	145.163	TQEX
10/09/2025	9.916	75,83	75,45	76,30	751.897	XBRU
11/09/2025	4.859	75,93	75,85	76,10	368.936	CEUX
11/09/2025	1.936	75,96	75,80	76,05	147.054	TQEX
11/09/2025	9.728	75,92	75,70	76,10	738.549	XBRU
12/09/2025	5.625	76,01	75,80	76,20	427.551	CEUX
12/09/2025	1.854	76,03	75,85	76,20	140.955	TQEX
12/09/2025	12.521	76,02	75,80	76,20	951.883	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 8 septembre 2025 au 12 septembre 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 12 septembre 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 11.070.421 actions GBL représentatives de 8,3 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la huitième enveloppe est exécutée à hauteur de 6,1 %[1].

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »[2] pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €14,4mds à fin juin 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié au travers d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés directs et privés indirects.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

[1] cf. https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres

[2] Prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation